

Prise de position

Les cantons disent oui à la loi e-ID

Assemblée plénière du 26 juin 2020

La compétitivité de la Suisse dans le domaine de la numérisation et de la cyberadministration dépend de la mise en place de solutions performantes d'identification électronique des personnes. La majorité des cantons recommande donc de voter oui à la loi e-ID, loi qui permettra au pays dans son ensemble de se doter sans plus attendre d'un dispositif unique, de garantir un niveau élevé de sécurité et de rester dans la course.

La cyberadministration et les services numériques simplifient les démarches administratives, au même titre que les transactions réalisées sur Internet. Une condition est de disposer d'un moyen d'identification électronique (e-ID) fiable. Ce passeport numérique permettra une identification univoque des usagers des services en ligne. Il évite aux internautes d'utiliser d'innombrables identifiants, comme c'est le cas aujourd'hui. Autre atout décisif : le stockage des données personnelles en toute sécurité, sur un serveur local et sous la surveillance de la Confédération. Ces données ne peuvent pas non plus être utilisées à des fins commerciales. Si elle veut rester compétitive, la Suisse doit se doter, sans plus attendre, d'une solution unique. Partant de leurs projets de numérisation, la majorité des cantons soutient la loi fédérale sur les services d'identification électronique (loi e-ID).

La loi prévoit que l'État garde la souveraineté sur les processus d'identification. Comme pour le passeport et la carte d'identité, qui sont produits par des entreprises accréditées, l'État sera responsable de la certification de l'identité numérique. Ce sont en revanche des entreprises privées qui développeront et exploiteront l'infrastructure technique. Cette répartition des rôles est judicieuse. En tirant parti du savoir-faire développé par les entreprises suisses, l'e-ID pourra être introduite dans les meilleurs délais sans que la fonction de contrôle exercée par l'État ne soit affaiblie ou que ses droits souverains ne soient restreints.

La Confédération sera en charge de la réglementation et du contrôle des fournisseurs d'identité, qui seront tenus de remplir toute une série de critères pour se voir délivrer une reconnaissance : ainsi, leur siège devra être en Suisse et ils veilleront à appliquer des normes de sécurité très précises, définies par la Confédération conformément à l'état de la technique. Le respect des normes sera vérifié à intervalles réguliers par la Confédération. Il s'agira par ailleurs de conserver et de traiter les données des systèmes e-ID en Suisse.

Avec la nouvelle loi, bien des démarches seront simplifiées, tant pour la population que pour les autorités. Mettre en place un dispositif fiable et accepté par la population est primordial pour que s'impose le dossier électronique du patient ou une interaction exclusivement numérique. Les cantons et les communes ont davantage de contacts directs avec les citoyennes et citoyens que la Confédération et sont donc particulièrement intéressés à une solution d'identité électronique. La crise sanitaire actuelle montre l'avantage d'avoir une solution fiable pour éviter de se déplacer à un guichet physique uniquement afin de signer des documents. Ceci ne manquera pas d'avoir un impact positif sur les finances des cantons. Il serait peu utile, au regard des défis technologiques et des coûts à assumer, de développer différentes solutions cantonales.

18 cantons soutiennent donc la loi sur les services d'identification électronique (loi e-ID).